Le procès-verbal reflète les décisions prises par le conseil lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2020. Toutefois, selon l'article 201 du *Code municipal*, il doit être approuvé par le conseil à la séance suivante. Sous réserve de modifications suite à l'approbation par les membres du conseil le 8 décembre 2020.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 novembre 2020 à 19 h 30, au Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Le Conseil de la municipalité de Saint-Télesphore siège en séance ordinaire sans public par voie de visioconférence ou par conférence téléphonique.

Sont présents en visioconférence :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Linda Major

Est présent par conférence téléphonique :

- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, madame Micheline Déry, CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Danielle Glode, secrétaire-trésorière adjointe, directement du Centre communautaire Rémi-Sauvé.

Le maire, monsieur Yvon Bériault, est également présent au Centre communautaire Rémi-Sauvé et dirige la séance ordinaire par visioconférence et par conférence téléphonique.

Les règles de mesures d'hygiène sont respectées par les personnes présentes, tel que le lavage des mains, la distanciation physique de deux mètres et le port du masque obligatoire.

2020-11-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE SANS PRÉSENCE DE PUBLIC**

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 10 novembre 2020 à 19 h 35.

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 11 novembre 2020 par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020 ;

ATTENDU QU'en raison de la situation épidémiologique de COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé le passage de toute la région de la Montérégie au palier 4 – alerte maximale (zone rouge), et ce, à compter du 16 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE, dans les régions ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public ;

ATTENDU QUE la direction de la Santé publique recommande et favorise les activités à distance, soit par vidéoconférence ou par appel téléphonique, lorsque c'est possible ;

ATTENDU que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par voie de visioconférence et de conférence téléphonique ;

Sujet à approbation à la séance ordinaire du 8 décembre 2020

QUE la transmission des questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par l'article 150 du *Code municipal* ;

QUE la présente séance soit enregistrée et que la municipalité diffuse son enregistrement sur une plateforme numérique et qu'une copie soit disponible à l'hôtel de ville et qu'elle diffuse également un résumé écrit au public par le biais du journal municipal Le Montjoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

MODIFICATION D'UN POINT ET DÉPÔT DE TROIS POINTS DEMANDÉS ET PRÉSENTÉS PAR LE MAIRE

Modification au point 6.10, soit :

ENTÉRINER LE PAIEMENT À *SIMAX* POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE TABLE DE PIQUE-NIQUE DE BÉTON RECYCLÉ

Ajout à l'ordre du jour au point 6.11, soit :

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES SERVICES DE LA *SÛRETÉ DU QUÉBEC*

Ajout à l'ordre du jour au point 6.12, soit :

AUTORISATION DE PAIEMENT À *PATRICK MARLEAU* POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE SYSTÈMES AUDIOVISUELS POUR LE CENTRE D'HÉBERGEMENT ET LE CENTRE DE COORDINATION DANS LE CADRE DU *PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE*

Ajout à l'ordre du jour au point 9.2, soit :

RETRAIT DU PROGRAMME « *ANGES DES PARCS* »

Le résultat du vote est le suivant pour les quatre points :

Raymond Leclair : pour
François D'André : pour
Robert Théorêt : pour
Paul Gauthier : pour
Linda Major : pour
Jean-Marie Lavoie : pour

La proposition est acceptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

2020-11-02 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire, Yvon Bériault, procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller François D'André
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Résolution pour autoriser l'ouverture de la séance ordinaire sans présence de public
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020
3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2020
3.3. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Demande de publicité au Bottin du *Club Holstein Montréal-Vaudreuil-Soulanges*
4.2. Demande de publicité dans le feuillet paroissial de la *Fabrique de la Paroisse-Notre-Dame-des-Champs*
5. Ressources humaines
5.1. Prolongation du mandat et adoption des nouvelles conditions de travail de l'employé saisonnier
6. Finances et trésorerie
6.1. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'exercice financier 2019
6.2. Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Télesphore pour les exercices financiers 2021-2022-2023

Sujet à approbation à la séance ordinaire du 8 décembre 2020

6.3. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2020
6.4. Approbation de la liste des comptes d'octobre 2020
6.5. Autorisation de paiement à *Polytech Électrique inc*. pour l'acquisition de la génératrice dans le cadre du *Plan municipal de sécurité civile*
6.6. Autorisation de paiement à *Traffic Logix* pour l'acquisition de panneau afficheur de vitesse
6.7. Autorisation paiement à *Les Pavages La Cité B.M. inc*. pour les travaux de resurfaçage sur le chemin de Saint-Télesphore
6.8. Autorisation de paiement de la facture de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) pour les honoraires professionnels d'ingénieurs dans le cadre des travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la montée Cross
6.9. Autorisation de paiement à *Groupe ABS inc*. pour les travaux de contrôle de la qualité dans le cadre des travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la montée Cross
6.10. Entériner le paiement à *Simax* pour l'acquisition et l'installation d'une table à pique-nique de béton recyclé
6.11. Autorisation de paiement pour les services de la *Sûreté du Québec*
6.12. Autorisation de paiement à *Patrick Marleau* pour l'acquisition et l'installation de systèmes audiovisuels pour le centre d'hébergement et le centre de coordination dans le cadre du *Plan municipal de sécurité civile*
7. **Période de questions**
8. Administration
9. Sécurité publique et incendie
9.1. Ratification des orientations et des décisions prises relativement à la pandémie du COVID-19
9.2. Retrait du programme « *Anges des parcs* »
10. Travaux publics – voirie et déneigement
10.1. Travaux de traitement de surface double sur les chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que de la montée Cross
10.2. Attestation des travaux réalisés dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) 2019-2023
10.3. Programme d'aide à la voirie locale Volet *Projets particuliers d'amélioration* (PPA)
10.4. Octroi du contrat pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Dalhousie
11. Hygiène du milieu et environnement
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13. Loisirs, culture et vie communautaire
14. Autres sujets
14.1 Motion de remerciement
15. **Période de questions**
16. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-04 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2020**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Sujet à approbation à la séance ordinaire du 8 décembre 2020

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
2020-09-03	Benoit Charette Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	L'Entrée en vigueur du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)
2020-10-13	François Bonnardel Le ministre des Transports,	Annonce de l'octroi d'une aide financière au montant de 162 627 $ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* Volet *Entretien des routes locales*
2020-10-19	Stéphane Martinez Directeur – Direction des politiques de sécurité Ministère des Transports du Québec	Fin du Projet pilote relatif aux aides à la mobilité motorisées (AMM)

2020-11-05 **DEMANDE DE PUBLICITÉ AU BOTTIN DU *CLUB HOLSTEIN MONTRÉAL-VAUDREUIL-SOULANGES***

ATTENDU la demande de publicité au bottin Club Holstein Montréal-Vaudreuil-Soulanges ;

ATTENDU QU'il y a un rabais de 50 % dû à la pandémie de la COVID-19 ;

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande du *Club Holstein Montréal-Vaudreuil-Soulanges* pour un espace publicitaire dans le bottin Club Holstein MVS 2020 ;

D'AUTORISER le paiement de 75,00 $ pour la publicité d'une carte d'affaires de la Municipalité dans le Bottin Club Holstein MVS 2020 publié lors d'une soirée virtuelle ainsi que toute au long de l'année sur la page Facebook du Club Holstein MVS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-06 **DEMANDE DE PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET PAROISSIAL DE LA *FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS***

ATTENDU la demande de publicité de la *Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Champs* ;

il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de la *Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Champs* pour un espace publicitaire dans le feuillet paroissial 2021 ;

D'AUTORISER le paiement de 110,00 $ à la *Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Champs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-07 **PROLONGATION DU MANDAT ET ADOPTION DES NOUVELLES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ SAISONNIER**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de l'employé saisonnier, Martin Rozon, se termine cette semaine ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite prolonger son mandat de la présente saison tant et aussi longtemps que la température le permettra :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite prolonger ses services pour la décontamination due à la pandémie du coronavirus ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

Sujet à approbation à la séance ordinaire du 8 décembre 2020

DE PROLONGER le mandat de l'employé saisonnier Martin Rozon pour la saison estivale 2020 tant et aussi longtemps que la température le permettra ;

D'ACCEPTER les nouvelles conditions de travail de l'employé saisonnier, monsieur Martin Rozon.

Résultat du vote :

Raymond Leclair : contre
François D'André : pour
Robert Théorêt : pour
Paul Gauthier : pour
Linda Major : pour
Jean-Marie Lavoie : pour

ADOPTÉE À LA MAJORTITÉ.

2020-11-08 **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Le maire, monsieur Yvon Bériault, dépose le rapport de maire aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'exercice financier 2019.

Il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

DE DIFFUSER le rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'exercice financier 2019 par le biais du journal municipal Le Montjoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2021-2022-2023

Le sommaire du rôle triennal d'évaluation 2021-2022-2023 a été déposé à la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, le 28 octobre 2020 par *LPB Évaluateurs agréés.*

Le dépôt du sommaire de la première année du rôle triennal d'évaluation 2021-2022-2023 a été publié, conformément à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale.*

Pour l'année 2021, les valeurs des immeubles imposables s'élèvent à 247 329 400 $ et les valeurs des immeubles non imposables s'élèvent à 5 095 300 $ pour des valeurs totales de 252 424 700 $.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2020

Tel que prescrit par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec,* la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2020.

2020-11-09 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES D'OCTOBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1er au 31 octobre 2020	26 556,89 $
Prélèvements bancaires du 1er au 31 octobre 2020	17 991,14
Dépenses particulières payées du 1er au 31 octobre 2020	1 054 130,52
Comptes à payer au 31 octobre 2020	24 725,12
TOTAL	**1 123 403,67 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes d'octobre 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

Sujet à approbation à la séance ordinaire du 9 décembre 2020

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes d'octobre 2020 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 31 octobre 2020 ;

D'ENTÉRINER l'annulation du chèque numéro 7374 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-10 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *POLYTECH ÉLECTRIQUE INC.* POUR L'ACQUISITION DE LA GÉNÉRATRICE DANS LE CADRE DU *PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE***

ATTENDU la résolution numéro 2020-03-14 adoptée à la séance ordinaire du 10 mars 2020 mandatant *Polytech Électrique inc.* pour l'acquisition et l'installation d'une génératrice fixe incluant la mise à niveau de l'entrée électrique principale pour un montant total forfaitaire de 57 795,20 $ plus les taxes applicables,

il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 37 939,68 $ taxes incluses, à *Polytech Électrique inc.* pour l'acquisition de la génératrice dans le cadre du *Plan municipal de sécurité civile.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-11 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *TRAFFIC LOGIX* POUR L'ACQUISITION DE PANNEAU AFFICHEUR DE VITESSE**

ATTENDU la résolution 2020-07-14 adoptée à la séance ordinaire du 14 juillet 2020 autorisant l'acquisition de panneaux afficheur de vitesse chez *Traffic Logix inc.*au montant de 5 998,00 $ plus les taxes applicables,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 252,62 $ taxes incluses, à *Traffic Logix* pour l'acquisition de panneau afficheur de vitesse ;

DE FINANCER le coût d'acquisition de panneaux afficheur de vitesse par l'excédent de fonctionnement affecté à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-12 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC.* POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE SUR LE CHEMIN DE SAINT-TÉLESPHORE**

ATTENDU la résolution numéro 2020-09-20 adoptée à la séance ordinaire du 8 septembre 2020 mandatant *Les Pavages La Ciét B.M. inc.* pour des travaux de resurfaçage sur le chemin de Saint-Télesphore pour un montant de 100 670,00$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QU'une entente avec l'entrepreneur est demandée pour corriger les déficiences au printemps 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 115 745,33 $ taxes incluses, à *Les Pavages La Cité B.M. inc.* pour les travaux de resurfaçage sur le chemin de Saint-Télesphore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Sujet à approbation à la séance ordinaire du 8 décembre 2020

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA *FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS* (FQM) POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE SUR UNE PARTIE DES CHEMINS SAINT-ANDRÉ ET DE LA RIVIÈRE-BEAUDETTE AINSI QUE LA MONTÉE CROSS

2020-11-13

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-13 adoptée à la séance ordinaire du 9 juin 2020 mandatant la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) pour les honoraires professionnels d'ingénieurs dans le cadre des travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la Montée Cross ;

ATTENDU que les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 5 256,20 $ taxes incluses, à la *Fédération Québécoise des Municipalités* (FQM*)* pour les honoraires professionnels d'ingénieurs dans le cadre des travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la montée Cross.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-14

AUTORISATION DE PAIEMENT À *GROUPE ABS INC.* POUR LES TRAVAUX DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE SUR UNE PARTIE DES CHEMINS SAINT-ANDRÉ ET DE LA RIVIÈRE-BEAUDETTE AINSI QUE LA MONTÉE CROSS

ATTENDU la résolution numéro 2020-09-19 adoptée à la séance ordinaire du 8 septembre 2020 mandatant *Groupe ABS inc.* pour les travaux de contrôle de la qualité des travaux de traitement de surface double sur les chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la montée Cross pour un montant de de 14 697,00 $ plus les taxes applicables ;

ATTENDU que les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement à *Groupe ABS inc.* pour les travaux de contrôle de la qualité dans le cadre des travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la montée Cross, des factures des mois de septembre et d'octobre 2020 aux montants respectifs de 4 623,14 $ et 10 162,64 $ taxes incluses, pour un montant total de 14 785,78 $ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-15

ENTÉRINER LE PAIEMENT À *SIMAX INC.* POUR L'ACQUISISTION ET L'INSTALLATION D'UNE TABLE À PIQUE-NIQUE DE BÉTON RECYCLÉ

ATTENDU la résolution numéro 2020-03-17 adoptée à la séance ordinaire du 10 mars 2020 mandatant *Simax inc.* pour l'acquisition et l'installation d'une table de pique-nique au Parc Léon Prieur situé dans le secteur de Dalhousie au montant de 3 100,00 $ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-03-16 adoptée à la séance ordinaire du 10 mars 2020 demandant une subvention à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour l'achat de mobilier urbain réalisé avec du verre recyclé consistant en une table de pique-nique à être installé au parc Léon-Prieur situé dans le secteur de Dalhousie ;

ATTENDU QUE la table à pique-nique a été reçue et que son installation a été effectuée, le tout à la satisfaction de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER le paiement au montant de 3 564,23 $ taxes incluses à *Simax inc.* pour l'acquisition et l'installation d'une table à pique-nique de béton recyclé ;

Sujet à approbation à la séance ordinaire du 8 décembre 2020

DE FINANCER les coûts d'acquisition et d'installation de la table de pique-nique de la façon suivante :

- 50% de la facture jusqu'à un maximum de 3 000,00 $ par la subvention de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* provenant de leur enveloppe budgétaire de l'économie circulaire du *Fonds de développement des territoires* ;
- Le résiduel par le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-16 **AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES SERVICES DE LA *SÛRETÉ DU QUÉBEC***

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du deuxième versement au *ministère de la Sécurité publique* pour les services de la *Sûreté du Québec* au montant de 65 501,00 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-17 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *PATRICK MARLEAU* POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE SYSTÈMES AUDIOVISUELS POUR LE CENTRE D'HÉBERGEMENT ET LE CENTRE DE COORDINATION DANS LE CADRE DU *PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE***

ATTENDU la résolution numéro 2020-09-18 adoptée à la séance ordinaire du 8 septembre 2020 mandatant *Patrick Marleau* pour l'acquisition et l'installation de systèmes audiovisuels pour le Centre de coordination et le Centre d'hébergement dans le cadre du *Plan municipal de sécurité civile* pour un montant budgétaire de 18 500,00 $;

ATTENDU QU'un paiement est demandé pour la livraison des équipements au montant de 6 399,47 $ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE les équipements audiovisuels ont été reçus et que leurs installations ont été effectuées, le tout à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 357,79 $ taxes incluses, à *Patrick Marleau*, pour l'acquisition et l'installation de systèmes audiovisuels pour le Centre d'hébergement et le Centre de coordination dans le cadre du *Plan municipal de sécurité civile*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE la présente séance ordinaire du conseil se tient sans public, les citoyens ont été invités à poser leurs questions ou commentaires avant la présente séance.

Aucune question ou commentaire n'a été reçu.

2020-11-18 **RATIFICATION DES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS PRISES RELATIVEMENT A LA PANDÉMIE DU COVID-19**

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, le chef du conseil d'une municipalité « peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire » ;

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la crise sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, a été appelée à prendre des décisions rapidement (avant d'obtenir une résolution du conseil) ;

ATTENDU les modifications en continue des directives du gouvernement du Québec liées à la situation exceptionnelle, il n'a pas été possible que ces décisions soit prises par le conseil municipal (par résolution) avant la présente séance ;

ATTENDU QUE les dépenses dont il est question sont justifiées et nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des employés et des citoyens ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un pouvoir d'exception et que celui-ci a été utilisé avec parcimonie ;

Sujet à approbation à la séance ordinaire du 8 décembre 2020

ATTENDU QU'un rapport motivé a été soumis au conseil dès la première séance suivante ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

DE RATIFIER les orientations prises par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence, relativement à la crise sanitaire reliée pandémie du COVID-19, depuis la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 13 octobre 2020 ;

QUE les décisions prises depuis la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 13 octobre 2020, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, soient entérinées a posteriori.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-19 **RETRAIT DU PROGRAMME DES « *ANGES DES PARCS* »**

ATTENDU QUE la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* exerce une compétence non exclusive (compétence partagée) en matière de sécurité dans les parcs ;

ATTENDU le droit de retrait de la Municipalité de Saint-Télesphore quant aux programmes élaborés par la MRC dans certaines matières, comme rappelé dans une lettre de la MRC, le 28 octobre 2020, aux articles 10.1 et 678.0.2 du *Code municipal de Québec*, RLRQ c. C-27.1, et à l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Télesphore souhaite exercer son droit de retrait à l'égard de la compétence exercé dans le cadre du programme « Anges des Parcs » ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore exerce son droit de retrait à l'égard du programme « Anges des Parcs » et en informe la *MRC de Vaudreuil-Soulanges*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020

Le maire, monsieur Yvon Bériault, suspend la séance ordinaire à 20 h 05.

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020

La séance ordinaire du 10 novembre 2020 est réouverte par le maire, monsieur Yvon Bériault, à 20 h 11. Tous les conseillers sont présents.

2020-11-20 **TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE SUR LES CHEMINS SAINT-ANDRÉ ET DE LA RIVIÈRE-BEAUDETTE AINSI QUE LA MONTÉE CROSS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a octroyé le contrat pour les travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la Montée Cross, à *Les Entreprises Bourget inc*., et ce, conformément à la résolution 2020-08-13 ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'inspection des travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la montée Cross, tenue le 24 octobre 2020, en collaboration avec madame Nirisoa Raherinaina, ing., M.ATDR, ingénieure municipale de la direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM, l'entrepreneur *Les Entreprises Bourget* ainsi que la Municipalité de Saint-Télesphore, des déficiences ont été relevées ;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Nirisoa Raherinaina, ing., M.ATDR, ingénieure municipale de la direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

Sujet à approbation à la séance ordinaire du 8 décembre 2020

DE PROCÉDER à l'acceptation provisoire des travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la montée Cross, effectués par *Les Entreprises Bourget inc.*

D'AUTORISER le maire, monsieur Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages pour les travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la montée Cross, effectués par *Les Entreprises Bourget inc.*

D'AUTORISER la libération de la première retenue contractuelle de 5 % ;

D'AUTORISER le paiement de la retenue au montant de 56 214,08 taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-21 **ATTESTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-22 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET *PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION* (PPA)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Télesphore a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration* (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Sous-volet *Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux* (PPA-ES) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Télesphore a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration* (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) Sous-volet *Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* (PPA-CE) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Sujet à approbation à la séance ordinaire du 8 décembre 2020

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre dans le cadre du Sous-volet *Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux* (PPA-ES);

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés dans le cadre du Sous-volet *Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* (PPA-CE);

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre dans le cadre du Sous-volet *Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux* (PPA-ES) ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés dans le cadre du Sous-volet *Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* (PPA-CE) ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre dans le cadre du Sous-volet *Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux* (PPA-ES) ;

ATTENDU QUE l'aide financière dans le cadre du Sous-volet *Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux* (PPA-ES) est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles dans le cadre du Sous-volet *Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux* (PPA-ES) ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyée par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Télesphore approuve les dépenses d'un montant de 105 690,92 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

OCTROI DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS POUR LE VILLAGE DE DALHOUSIE

2020-11-23

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à des demandes de soumission pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Dalhousie pour la saison 2020-2021 avec deux options de renouvellement pour 2021-2022 et 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a été reçue aucune soumission pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Dalhousie ;

Sujet à approbation à la séance ordinaire du 8 décembre 2020

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Samuel Bérubé* datée du 12 novembre 2020 au prix forfaitaire de 6 500,00 $ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Dalhousie pour la saison 2020-2021 à *Samuel Bérubé* de Saint-Télesphore au montant de 6 500,00 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

MOTION DE REMERCIEMENT

Motion de remerciement est donné par le maire, monsieur Yvon Bériault, à la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) et à l'ingénieure madame Nirisoa Raherinaina, pour la qualité des services offerts lors des travaux de traitement de surface double sur une partie des chemins Saint-André et de la Rivière-Beaudette ainsi que la montée Cross.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-11-24 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par le conseiller François D'André, appuyé par la conseillère Linda Major et résolu que la séance ordinaire du 10 novembre 2020 soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Monsieur Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sujet à approbation à la séance ordinaire du 8 décembre 2020